

[Français]

VALEUR DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE
LE CANADA ET LA RHODÉSIE

Question n° 12—M. Allard:

1. Quelles ont été, pour chaque année, de 1960 à 1965 inclusivement, la nature et la valeur des échanges commerciaux, au chapitre des importations et des exportations entre le Canada et la Rhodésie?

2. En vertu du récent blocus économique pratiqué contre la Rhodésie et auquel participe le Canada, quelle est la nature des produits canadiens et des produits rhodésiens qui font l'objet de sanctions?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. Un état complet des exportations vers la Rhodésie en 1963 et 1964 a paru dans le rapport *Exports by Countries*, janvier-décembre 1964 (Bureau fédéral de la statistique, n° de catalogue 65-003) qu'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, et qu'on peut consulter dans toutes les bibliothèques publiques et à la bibliothèque du Parlement. Un état complet des importations en provenance de la Rhodésie les mêmes années a paru dans le rapport *Imports by Countries*, janvier-décembre 1964 (Bureau fédéral de la statistique, n° de catalogue 65-006), qu'on peut se procurer de la même façon. Les détails connus relativement à 1965 ont paru dans les numéros de janvier à juin 1965 de *Exports by Countries* et *Imports by Countries*.

Jusqu'à 1964, les échanges de la Rhodésie n'étaient pas consignés à part mais faisaient partie des échanges avec la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, comme les échanges avec les pays successeurs de Malawi et de Zambie.

2. a) On a interdit les exportations des articles suivants à la Rhodésie: Armes et matériel militaire, pétrole et produits du pétrole.

b) On a aussi interdit l'importation au Canada des marchandises suivantes: le tabac d'origine rhodésienne, le sucre d'origine rhodésienne, les minerais et concentrés de chrome d'origine rhodésienne, le ferrocrome d'origine rhodésienne, l'amiante non ouvrée d'origine rhodésienne, viandes aseptiques, en conserve, cuites, d'origine rhodésienne.

c) Le tarif préférentiel a été retiré aux marchandises rhodésiennes, qui sont maintenant assujetties au tarif général.

d) Les facilités de garantie de crédit à l'exportation, prévues à l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, ont été retirées et l'assurance prévue dans cette Loi n'est plus disponible pour les exportations à la Rhodésie.

e) Toutes les marchandises exportées du Canada à la Rhodésie sont maintenant assujetties à l'obtention d'un permis d'exportation.

[Traduction]

DÉFICIT PAR HABITANT—BALANCE DES
PAIEMENTS CANADO-AMÉRICAINS

Question n° 15—M. Allard:

Au cours de l'année 1965, quel a été, par habitant, le déficit accusé par le Canada dans la balance des paiements vis-à-vis des États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le déficit bilatéral du Canada au compte courant vis-à-vis des États-Unis pour le dernier trimestre de 1965 n'a pas encore été établi. Toutefois, le tableau ci-dessous fait voir, par habitant, le déficit bilatéral du Canada vis-à-vis des États-Unis pour 1964 et les neuf premiers mois de 1964 et 1965.

	1964	1965
	Année entière	9 mois
Déficit bilatéral au compte courant* (en millions de dollars)	1,800	1,286
Population (en milliers)	19,440	19,361
Déficit par habitant	\$92.6	\$66.4

* A l'exclusion de la production d'or disponible aux fins d'exportation.

[Français]

DETTE FÉDÉRALE—1964-1965

Question n° 16—M. Allard:

Quel a été le montant en dollars de la dette fédérale en 1964 et 1965?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce):

	1964	31 mars 1965
Dettes non échues		
Obligations	16,510,097,029	16,838,214,179
Bons du Trésor	2,230,000,000	2,140,000,000
Total:	18,740,097,029	18,978,214,179

[Traduction]

LA CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ

Question n° 17—M. Allard:

Au sujet de la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté tenue en 1965, quels sont les noms et le lieu d'origine par province des organismes et des corps qui ont été invités à participer aux discussions?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Aucune organisation ou aucun autre organisme ne fut invité à prendre part à la Conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté et les occasions opportunes en 1965. Tous les participants étaient des fonctionnaires du gouvernement ou des experts qui furent invités à titre personnel par le gouvernement fédéral ou ceux des provinces.